

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

## **Prix et salaires en France à diverses époques**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 5 (1864), p. 140-153

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1864\\_\\_5\\_\\_140\\_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__140_0)

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### *Prix et salaires en France à diverses époques,*

Le ministère de l'agriculture et du commerce (division de la statistique générale de France) vient de publier, sous le titre qui précède, un travail d'un grand intérêt; nous croyons devoir en reproduire intégralement la *note préliminaire*.

#### **Origine et nature de cette enquête.**

En 1856, l'administration, vivement préoccupée des conséquences économiques de la cherté qui sévissait depuis le second semestre de 1853, eut la pensée de rechercher : 1<sup>o</sup> la mesure dans laquelle le prix des principaux objets de consommation alimentaire s'était accru depuis quelques années; 2<sup>o</sup> l'influence que cet accroissement avait pu exercer sur les salaires.

#### **a) OBJETS DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE.**

Plusieurs organes d'information étaient à sa disposition pour cette enquête spéciale et notamment les commissions cantonales de statistique; les maires; les administrateurs des établissements publics (hospitaliers, pénitentiaires, etc.), qui s'approvisionnent par voie d'adjudication.

Après mûre réflexion, elle résolut d'en charger simultanément les établissements hospitaliers et les commissions de statistique. Seulement, comme l'organisation de ces commissions ne remontait qu'à 1852, et qu'il était ainsi à craindre que leurs

recherches ne pussent s'étendre utilement au delà d'un petit nombre d'années, elle crut devoir les limiter à la période 1849-1853, période de bon marché exceptionnel, et aux années de cherté 1854 et 1855.

Les commissions de statistique siégeant au chef-lieu de chaque canton, urbain ou rural, les renseignements recueillis par leurs soins offraient cet avantage qu'ils porteraient à la fois sur les villes et les campagnes, et s'appliqueraient bien réellement ainsi à la France entière. D'un autre côté, comme ils devaient avoir pour objet les *prix au détail*, c'est-à-dire les prix effectivement payés par l'immense majorité des consommateurs, ils ne pouvaient que donner l'expression la plus exacte possible des exigences de la vie matérielle, en France, au point de vue de l'alimentation, et des conditions dans lesquelles ces exigences se sont accrues depuis 1853.

En appelant les établissements hospitaliers à concourir à l'enquête, l'administration voulait étudier en quelque sorte une autre face de la question, c'est-à-dire le mouvement des *prix en gros*, des prix déduits des adjudications publiques. Les documents déposés dans les archives de ces établissements avaient, d'ailleurs, une valeur toute spéciale à ses yeux, par ce fait qu'ils portaient sur des quantités et des qualités à peu près toujours égales, et qu'ils fournissaient ainsi des éléments de comparaison d'une exactitude très-satisfaisante. Leurs archives remontant en outre (au moins dans les maisons hospitalières qui ont su les conserver) à des époques relativement éloignées<sup>1</sup>, l'administration avait les moyens de suivre, pendant une série d'années considérable, la marche des prix et salaires et d'obtenir ainsi des moyennes à longue portée, c'est-à-dire plus ou moins dégagées de l'influence des circonstances extraordinaires et accidentelles.

Hâtons-nous de dire qu'elle a eu garde de négliger des sources aussi précieuses, et qu'en préparant le cadre statistique destiné à être rempli par les administrateurs des hospices, elle a réparti les faits à y consigner entre trois périodes décennales (de 1824 à 1853), mais en réservant une colonne distincte à chacune des années de cherté 1854 et 1855.

La rédaction du programme de cette enquête exigeait un sérieux examen. Trop étendu, il pouvait dépasser les forces des personnes appelées à le remplir; trop restreint, il omettait des renseignements importants et peut-être essentiels. L'administration croit avoir évité ce double écueil en ne demandant que le prix des comestibles les plus usuels.

Mais une question préliminaire et délicate devait être tout d'abord résolue : les prix seraient-ils indiqués déduction faite des droits d'octroi? Au premier aspect, l'affirmative ne paraît pas douteuse; c'est cependant à l'opinion contraire que l'administration s'est rangée, et voici quelles ont été ses raisons. Et d'abord, la déduction aurait eu pour conséquence de compliquer le travail en nécessitant des opérations arithmétiques assez compliquées, d'une part, les droits étant perçus d'après des unités qui varient de commune à commune; de l'autre, ces unités différant le plus souvent de celles qui servaient de base à l'enquête. Elle ne pouvait, en outre, être opérée pour les prix afférents à des époques éloignées, la date précise de la première perception des droits étant aussi peu connue dans les communes où ils sont anciens, que celle des modifications quelquefois nombreuses dont les tarifs ont

---

1. Les hospices civils réunis de Strasbourg ont pu communiquer à l'administration le prix du blé sur les marchés de la ville depuis 1268 !

été l'objet. Ce n'est pas tout; si l'on eût voulu dégrever les prix du montant de l'octroi, il eût été nécessaire de tenir également compte des autres charges locales qui, dans les villes, pèsent sur les denrées alimentaires, et notamment des droits de place et de marché, des droits de consommation perçus au moment de la vente, en représentation des taxes d'octroi, des droits d'abattoir, etc. Une fois entrée dans cette voie, l'administration était poussée, par une irrésistible logique, à aller plus loin, c'est-à-dire à supputer la surcharge résultant de la différence des impôts généraux, et notamment du droit de patente, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, puis de la différence des valeurs locatives, en un mot de tous les faits, de toutes les circonstances qui, au sein des agglomérations de quelque importance, exercent, sur les prix, une action, une influence inconnue dans les localités purement rurales. Ainsi posé, le problème devenait à peu près insoluble. Au surplus, les produits alimentaires sont aujourd'hui taxés au profit de la commune (naguère au profit de l'État en même temps) dans une foule de localités que l'on peut considérer comme purement rurales, car on ne saurait attribuer uniformément le caractère urbain aux 1,500 communes soumises aujourd'hui au droit d'octroi. On peut donc envisager ce droit comme une charge générale, permanente, peut-être définitive, dans une notable partie de la France, et par conséquent comme un des éléments en quelque sorte normaux qui y concourent à la détermination des prix.

#### b) SALAIRES.

L'enquête sur les salaires devait d'abord, au moins dans la pensée primitive de l'administration, ne comprendre qu'un très-petit nombre de professions, et de professions telles, que leur caractère, leurs conditions d'existence fussent, autant que possible, restés constamment les mêmes. Dans ce but, elle s'était arrêtée aux ouvriers du bâtiment (maçon, charpentier, menuisier, serrurier), auxquels elle avait adjoint, pour connaître l'écart que présente le salaire dans les villes et les campagnes, l'ouvrier des champs, ou plus exactement le journalier agricole. C'est conformément à ces vues qu'a été rédigé le programme adressé aux commissions de statistique et aux administrateurs des hospices.

Plus tard, il fut reconnu que le cadre de cette monographie des salaires était trop étroit et qu'il ne permettait pas d'apprécier suffisamment l'action des prix sur leur taux, surtout pour les villes. Il ne donnait, en outre, qu'une satisfaction très-incomplète à un autre besoin de l'administration : celui de connaître, au moins à deux époques, l'ensemble des salaires en France. De là une seconde enquête, une enquête spéciale confiée aux maires des villes chefs-lieux d'arrondissement, et destinée à répondre à cette double exigence, à la fois en déterminant le salaire moyen des ouvriers des deux sexes de la petite industrie, représentée par ses branches les plus importantes, et en signalant le montant de ce salaire à deux dates caractéristiques, c'est-à-dire en 1853, point de départ de la cherté, et en 1857, année dans laquelle l'influence progressive de cette cherté sur les conditions du travail avait dû se réaliser complètement.

La détermination du salaire moyen dans la petite industrie présente, comme on sait, des difficultés nombreuses et graves, surtout à une époque où la division du travail est très-grande et où, par conséquent, le même état comprend des catégories d'ouvriers fabriquant des produits très-différents et rétribués dans des proportions très-inégales. Ces difficultés sont même telles, qu'il ne paraît pas possible de

leur donner une solution rigoureuse, mathématique. Dans cette situation, il importait, pour obtenir les approximations les moins éloignées de la vérité, d'établir au moins trois classes de salaires pour chaque corps d'état : 1<sup>o</sup> le salaire *minimum* gagné par l'ouvrier occupé aux travaux les moins difficiles, ou par l'ouvrier rétribué comme tel pendant les premières années qui suivent son apprentissage; 2<sup>o</sup> le salaire *ordinaire* reçu le plus habituellement par l'ouvrier qui fréquente l'atelier depuis plusieurs années et n'est pas employé aux fabrications les plus délicates; 3<sup>o</sup> enfin le salaire *maximum*, accordé à l'ouvrier chargé de la partie de l'œuvre industrielle dans laquelle l'art domine.

C'est d'après cette classification que les maires des villes chefs-lieux d'arrondissement ont été chargés de procéder à l'enquête sur les salaires en 1853 et 1857, et qu'ils ont mission de la continuer pour les années postérieures, non-seulement pour la petite industrie, qui, à raison de sa grande importance et dans un intérêt de simplification, avait dû, tout d'abord, appeler l'attention de l'administration, mais encore pour l'industrie manufacturière.

Paris, malgré les conditions exceptionnelles de sa fabrique, a été compris dans l'enquête des maires, mais pour 1853 seulement, les recherches nécessitées par cette première opération ayant été telles, qu'il n'était pas possible de les imposer de nouveau, au moins à bref délai, à une administration municipale déjà surchargée de travaux tant ordinaires qu'extraordinaires, surtout quand on songe qu'elle a porté non-seulement sur les salaires, mais encore sur les conditions d'apprentissage dans 59 corps d'état. Toutefois, une seconde monographie, dont les éléments seront prochainement réunis, nous apprendra plus tard si, dans cette métropole industrielle, les salaires ont obéi au mouvement d'accroissement constaté dans les villes de la province.

### c) LOYERS.

Le prix des denrées alimentaires et le salaire ne sont pas les deux *facteurs* uniques de la condition des classes ouvrières; il y entre un autre élément, c'est le loyer, élément si important de nos jours! L'administration possédait, sur ce point, un document intéressant, mais déjà ancien, puisqu'il remontait à 1844; elle n'a pas hésité à le réunir aux résultats des enquêtes sur les prix et salaires, malgré la différence des dates, avec la pensée de recueillir et de publier ultérieurement un élément de comparaison pour une année récente. Ce document fait connaître le loyer moyen d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

En résumé, les tableaux dont se compose ce volume comprennent les documents ci-après :

1<sup>o</sup> Prix des principaux objets de consommation alimentaire de 1849 à 1853 et pour les années 1854 et 1855, recueillis par les commissions de statistique dans les chefs-lieux de canton;

2<sup>o</sup> Même renseignement pour les périodes 1824-1833, 1834-1843, 1844-1853 et pour les années 1854 et 1855, recueilli par les commissions administratives des établissements hospitaliers;

3<sup>o</sup> Salaires des ouvriers du bâtiment et du journalier agricole dans la période 1849-1853 et pour les années 1854 et 1855, recueillis par les commissions de statistique;

4° Salaires des ouvriers du bâtiment, recueillis par les administrations hospitalières pour les mêmes périodes et années que les objets de consommation;

5° Salaires des 59 principaux corps d'état de la petite industrie dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, en 1853 et 1857, recueillis par les maires de ces villes;

6° Salaires et conditions de l'apprentissage à Paris en 1853;

7° Prix du loyer et des principales consommations (pain, viande, vin et boissons diverses) d'une famille d'ouvriers, en 1844, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Nous allons analyser succinctement ces divers renseignements.

## Salaires.

### § 1.

#### SALAIRES DE LA PETITE INDUSTRIE DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT (AUTRES QUE PARIS), PENDANT LES ANNÉES 1853 ET 1857.

La moyenne générale des salaires des 59 corps d'état recensés par les maires peut être évaluée, pour les années 1853 et 1857, ainsi qu'il suit :

| SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER |       |          |       |          |       |                    |       |          |       |          |       |
|---------------------------------|-------|----------|-------|----------|-------|--------------------|-------|----------|-------|----------|-------|
| NOURRI.                         |       |          |       |          |       | NON NOURRI.        |       |          |       |          |       |
| Salaire ordinaire.              |       | Maximum. |       | Minimum. |       | Salaire ordinaire. |       | Maximum. |       | Minimum. |       |
| 1853.                           | 1857. | 1853.    | 1857. | 1853.    | 1857. | 1853.              | 1857. | 1853.    | 1857. | 1853.    | 1857. |
| fr.                             | c.    | fr.      | c.    | fr.      | c.    | fr.                | c.    | fr.      | c.    | fr.      | c.    |
| » 96                            | 1 08  | 1 23     | 1 40  | » 74     | » 85  | 1 89               | 2 14  | 2 36     | 2 71  | 1 53     | 1 75  |
| Augmentations . . . . .         |       |          |       |          |       |                    |       |          |       |          |       |
| » '12°                          |       | » '17°   |       | » '11°   |       | » '25°             |       | » '35°   |       | » '22°   |       |

D'après ce tableau, les salaires, pris dans leur ensemble, se sont accrus, de 1853 à 1857, dans la proportion de 14 p. 100 environ ou d'un septième. Le salaire des ouvriers non nourris s'est maintenu à peu près au double de celui des ouvriers nourris.

Mais ce qu'il importe surtout d'étudier, c'est le taux ordinaire du salaire des ouvriers non nourris, qui composent la majeure partie des travailleurs et forment la véritable classe ouvrière. Ce n'est en effet que pour un petit nombre de professions et dans des cas fort rares que l'ouvrier est nourri par son patron.

D'après le tableau récapitulatif par profession, le salaire le plus élevé est celui des sculpteurs (ouvriers ornementalistes), qui gagnaient 3 fr. 42 c. en 1853 et 3 fr. 99 c. en 1857. Quelques ouvriers plus habiles du même état pouvaient recevoir jusqu'à 4 fr. 70 c. en 1853 et 5 fr. 70 c. en 1857. Après eux viennent les bijoutiers et orfèvres, dont le salaire était de 2 fr. 74 c. en 1853 et de 2 fr. 95 c. en 1857. Le salaire le plus faible est celui des perruquiers : 1 fr. 35 c. en 1853, 1 fr. 65 c. en 1857, et celui des tisserands : 1 fr. 43 c. en 1853, 1 fr. 58 c. en 1857.

Parmi les femmes, ce sont les fleuristes qui atteignent le taux le plus élevé. De 1 fr. 33 c., leur salaire a monté, dans la période quinquennale, à 1 fr. 49 c. Au nombre des moins rétribuées, il faut compter les giletières (95 c. en 1853 et 1 fr. 25 c. en 1857), ainsi que les corsetières, les brodeuses et les lingères de 97 c. à 98 c. en 1853, de 1 fr. 11 c. à 1 fr. 15 c. en 1857).

§ 2.

SALAIRES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

Comme il fallait s'y attendre, les salaires sont sensiblement plus élevés à Paris que dans les départements. La différence s'explique, d'abord par l'habileté particulière qu'exigent les industries de luxe dont cette ville est le siège privilégié, puis par le haut prix de la vie matérielle.

Nous avons un instant espéré trouver, dans la *Statistique industrielle* de la chambre de commerce de Paris pour 1847, des éléments de comparaison entre les salaires de cette époque et ceux de 1853; mais nous n'avons pas tardé à constater dans la forme des deux documents, à ce point de vue, des différences qui rendaient infructueuse toute tentative de rapprochement. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne l'industrie des métaux précieux, notre document ne donne que le salaire moyen des deux principales professions, bijoutiers et orfèvres, tandis que, dans la *Statistique industrielle*, le groupe de la bijouterie, de l'orfèvrerie et de la joaillerie réunies ne compte pas moins de 35 professions diverses.

Ajoutons que, dans le travail de la chambre de commerce, les salaires, pour chaque branche d'une même profession, sont présentés le plus souvent avec cette classification, qui rend à peu près impossible la détermination du vrai salaire ordinaire: *Nombre d'ouvriers recevant moins de 3 fr., de 3 à 5 fr., au-dessus de 5 fr.*

Dans un livre bien connu, publié, en 1845, sur l'*Organisation du travail*, l'auteur donne, d'après une enquête qu'il assure avoir faite personnellement, avec le soin le plus scrupuleux, c'est-à-dire en consultant à la fois les ouvriers et les patrons, les salaires moyens ou ordinaires d'un certain nombre de professions qui figurent sur le cadre officiel. Voici ses chiffres, rapprochés, pour quelques états, de ceux de l'enquête municipale:

| Professions.                | Salaires en 1844. | Salaires en 1853. (Enquête municip.) | Professions.                | Salaires en 1844. | Salaires en 1853. (Enquête municip.) |
|-----------------------------|-------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------------------|
|                             | fr. c.            | fr. c.                               |                             | fr. c.            | fr. c.                               |
| Bijoutiers . . . . .        | 4 »               | »                                    | Forgerons . . . . .         | 4 50              | »                                    |
| Orfèvres . . . . .          | 5 »               | »                                    | Horlogers . . . . .         | 3 50              | 4 50                                 |
| Blanchisseuses . . . . .    | 2 25              | »                                    | Imprimeurs . . . . .        | 4 »               | »                                    |
| Bouchers . . . . .          | 3 »               | »                                    | Imprimeurs sur étoffes . .  | 4 50              | 6 »                                  |
| Boulangers . . . . .        | 4 »               | »                                    | Lingères p. les boutiques.  | » 90              | 1 50                                 |
| Brodeuses . . . . .         | 1 50              | 2 »                                  | Maçons . . . . .            | 4 »               | »                                    |
| Carrossiers, Selliers . . . | 2 75              | 4 »                                  | Maréchaux-ferrants . . .    | 2 50              | 3 65                                 |
| Charcutiers (nourris) . . . | 1 »               | »                                    | Menuisiers . . . . .        | 3 »               | 3 50                                 |
| Chapeliers . . . . .        | 3 »               | 3 50                                 | Modistes . . . . .          | 1 25              | 2 50                                 |
| Charrons . . . . .          | 3 »               | 4 »                                  | Peintres en bâtiments . .   | 3 50              | 4 »                                  |
| Charpentiers . . . . .      | 4 »               | 5 »                                  | Perruquiers (nourris) . .   | » 85              | »                                    |
| Chaudronniers . . . . .     | 3 50              | »                                    | Relieurs . . . . .          | 3 »               | 3 50                                 |
| Cordonniers . . . . .       | 2 50              | 3 »                                  | Serruriers . . . . .        | 3 50              | 4 50                                 |
| Couteliers . . . . .        | 2 75              | 4 50                                 | Tailleurs d'habits . . . .  | 4 50              | »                                    |
| Couturières en robes . . .  | 1 25              | 2 »                                  | Tailleurs de pierres . . .  | 4 »               | 4 75                                 |
| Culottières et Giletières . | 1 75              | »                                    | Tanneurs . . . . .          | 3 50              | »                                    |
| Ébénistes . . . . .         | 2 50              | 3 50                                 | Tapissiers . . . . .        | 4 »               | 5 »                                  |
| Ferblantiers et Lampistes.  | 3 75              | »                                    | Teinturiers en soie . . . . | 4 »               | »                                    |
| Fleuristes . . . . .        | 1 50              | 4 »                                  | Teinturiers - dégraisseurs. | 3 50              | »                                    |

Les augmentations que nous venons de constater, sont-elles réelles? Ou bien l'auteur du livre que nous citons, aurait-il, dans l'intérêt de ses opinions, atténué les salaires de 1847? Nous n'osons décider.

### § 3.

#### SALAIRES DES OUVRIERS DU BATIMENT DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE CANTON ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PENDANT LES ANNÉES 1854 ET 1855.

Les renseignements fournis par ces deux enquêtes, en ce qui concerne les quatre principales industries du bâtiment, se résument ainsi qu'il suit pour les deux années 1854 et 1855 :

|                                   | PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE D'UN BON OUVRIER |             |              |             |             |             |             |             |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                   | Maçon.                                    |             | Charpentier. |             | Menuisier.  |             | Serrurier.  |             |
|                                   | 1854.                                     | 1855.       | 1854.        | 1855.       | 1854.       | 1855.       | 1854.       | 1855.       |
| Commissions de statistique . . .  | fr. c. 2 17                               | fr. c. 2 24 | fr. c. 2 30  | fr. c. 2 38 | fr. c. 2 32 | fr. c. 2 39 | fr. c. 2 38 | fr. c. 2 45 |
| Établissements hospitaliers . . . | fr. c. 2 26                               | fr. c. 2 34 | fr. c. 2 44  | fr. c. 2 52 | fr. c. 2 41 | fr. c. 2 49 | fr. c. 2 55 | fr. c. 2 64 |

Il résulte de ce rapprochement que le salaire des ouvriers occupés dans les établissements hospitaliers est plus élevé de 10 à 15 c. en moyenne que celui de l'ensemble des ouvriers employés au dehors. Comment expliquer cette légère différence, qui s'applique aux quatre professions et se maintient pendant les années 1854 et 1855? Très-probablement par ce fait que le plus grand nombre des maisons hospitalières est placé dans des centres de population où le salaire est toujours plus élevé que dans les localités d'une moindre importance. Peut-être aussi faut-il y voir la confirmation de l'opinion généralement reçue que les administrations publiques se montrent plus libérales que les particuliers dans les conditions d'exécution de leurs travaux.

Voyons maintenant quel a été le mouvement de ces salaires depuis 1824 jusqu'en 1855, d'après les documents hospitaliers.

### § 4.

#### SALAIRES DES OUVRIERS DU BATIMENT DE 1824 A 1853, PUIS EN 1854 ET 1855.

|                          | Maçon.                           | Menuisier.                        | Charpentier.                      | Serrurier.                        |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Périodes de 1824 à 1833. | 2 <sup>fr.</sup> 1 <sup>c.</sup> | 2 <sup>fr.</sup> 16 <sup>c.</sup> | 2 <sup>fr.</sup> 15 <sup>c.</sup> | 2 <sup>fr.</sup> 26 <sup>c.</sup> |
| — de 1834 à 1843.        | 2 07                             | 2 22                              | 2 21                              | 2 32                              |
| — de 1844 à 1853.        | 2 15                             | 2 30                              | 2 32                              | 2 42                              |
| Années 1854 . . . . .    | 2 26                             | 2 41                              | 2 44                              | 2 55                              |
| — 1855 . . . . .         | 2 34                             | 2 49                              | 2 52                              | 2 64                              |

#### Accroissement annuel pour 100.

|                          | Maçon. | Menuisier. | Charpentier. | Serrurier. |
|--------------------------|--------|------------|--------------|------------|
| 1824 à 1833 . . . . .    | 0.35   | 0.28       | 0.28         | 0.27       |
| 1834 à 1843 . . . . .    | 0.39   | 0.36       | 0.50         | 0.43       |
| 1844 à 1853 . . . . .    | 1.02   | 0.96       | 1.03         | 1.07       |
| 1854 . . . . .           | 3.54   | 3.32       | 3.28         | 3.53       |
| 1824-1833 à 1855 . . . . | 0.65   | 0.59       | 0.66         | 0.65       |

D'après ces données, de la période 1824-1833 à l'année 1855, pour les quatre professions réunies, l'augmentation totale a été de  $\frac{1}{3}$ , ou de 17 p. 100. On remarque que la proportion de cet accroissement s'élève sensiblement dans les années les plus récentes.

De la première période décennale à la seconde, elle est de 3 p. 100, et de 4 p. 100 de la seconde à la troisième. Mais c'est surtout à partir de 1853 que le mouvement de hausse est considérable.



En effet, si l'on extrait du tableau des salaires de la petite industrie les chiffres afférents à ces professions pendant les années 1853 et 1857, en ce qui concerne le salaire de l'ouvrier non nourri, on trouve les résultats suivants :

|                | Maçon. | Menuisier. | Charpentier. | Serrurier. |
|----------------|--------|------------|--------------|------------|
| 1853 . . . . . | 2'07°  | 2'02°      | 2'20°        | 2'16°      |
| 1857 . . . . . | 2 40   | 2 31       | 2 53         | 2 44       |

L'accroissement pendant cette seule période quinquennale aurait donc été de  $\frac{1}{7}$ , environ ou de 14 p. 100. Cette hausse rapide ne semblera pas extraordinaire si l'on remarque qu'il s'agit d'ouvriers du bâtiment, et que c'est surtout à partir de 1853 que les travaux de construction et d'embellissement, dans les principales villes de l'empire, ont pris une grande extension.

## § 5.

### SALAIRE COMPARÉ, DE 1849 A 1853 ET DANS LES ANNÉES 1854 ET 1855, DES JOURNALIERS AGRICOLES ET DES OUVRIERS DU BATIMENT.

Les documents fournis par les commissions cantonales de statistique, en faisant connaître, comme les précédents, les salaires des ouvriers du bâtiment dans les villes chefs-lieux de canton (urbains et ruraux) de 1849 à 1853 et pour les années 1854 et 1855, indiquent en outre le salaire d'un journalier agricole aux mêmes époques. En voici le résumé :

|                         | Ouvrier agricole. | Maçon. | Menuisier. | Charpentier. | Serrurier. |
|-------------------------|-------------------|--------|------------|--------------|------------|
| Période 1849-1853 . . . | 1'42°             | 2'05°  | 2'21°      | 2'19°        | 2'26°      |
| Année 1854. . . . .     | 1 54              | 2 17   | 2 32       | 2 30         | 2 38       |
| — 1855. . . . .         | 1 61              | 2 24   | 2 39       | 2 38         | 2 45       |

#### *Accroissement annuel pour 100.*

|                          | Ouvrier agricole. | Maçon. | Menuisier. | Charpentier. | Serrurier. |
|--------------------------|-------------------|--------|------------|--------------|------------|
| 1849-1853 à 1854 . . . . | 3.38              | 2.34   | 1.99       | 2.01         | 2.12       |
| 1854 à 1855 . . . . .    | 4.54              | 3.23   | 3.02       | 3.48         | 2.94       |
| 1849-1853 à 1855 . . . . | 3.82              | 2.65   | 2.33       | 2.48         | 2.40       |

Remarquons d'abord que le salaire moyen (1 fr. 42 c.), attribué au journalier agricole, de 1849 à 1853, par les commissions, ne diffère pas de celui que nous trouvons dans l'enquête agricole faite en 1852 par le ministère de l'agriculture et du commerce et publiée par ce département. On peut donc le considérer comme très-voisin de la vérité.

Maintenant, si on compare l'ouvrier agricole à l'ouvrier du bâtiment dans les mêmes localités, on trouve que le salaire moyen du premier est inférieur de  $\frac{1}{7}$ , à celui des autres professions réunies. La différence est moins sensible en ce qui concerne le salaire moyen des maçons, qui se recrutent presque tous parmi les ouvriers des campagnes. On constate, en outre, que de 1849-1853 à l'année 1855, le salaire de l'ouvrier agricole et industriel a augmenté exactement dans la même proportion, c'est-à-dire de  $\frac{1}{7}$ , à  $\frac{1}{8}$  ou de 13 p. 100.

### Loyer d'une famille d'ouvriers en 1844 et d'une famille de journaliers agricoles en 1852.

Le premier de ces documents a été recueilli, comme nous l'avons dit, par les maires des villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844. Nous avons extrait le second de l'enquête agricole de 1852, publiée en 1859-1860 par le ministère de l'agricul-

ture et du commerce. Bien que recueillis à un intervalle de huit années, ils nous paraissent pouvoir être rapprochés sans inconvénient, la période 1844-1852 ayant été, d'après les renseignements les plus sûrs, une période de complète stabilité dans le prix des loyers au sein des villes aussi bien que des campagnes.

Le tableau ci-après le résume par départements.

| Départements.            | Loyer annuel d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844. | Loyer annuel d'une famille de journaliers agricoles en 1852. | Différence. | Départements.            | Loyer annuel d'une famille d'ouvriers dans les villes chefs-lieux d'arrondissement en 1844. | Loyer annuel d'une famille de journaliers agricoles en 1852. | Différence. |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------|
|                          | fr.                                                                                         | fr.                                                          | fr.         |                          | fr.                                                                                         | fr.                                                          | fr.         |
| Ain . . . . .            | 87                                                                                          | 43                                                           | 44          | Lot . . . . .            | 58                                                                                          | 33                                                           | 25          |
| Aisne . . . . .          | 104                                                                                         | 51                                                           | 53          | Lot-et-Garonne . . .     | 77                                                                                          | 33                                                           | 44          |
| Allier . . . . .         | 75                                                                                          | 41                                                           | 34          | Lozère . . . . .         | 58                                                                                          | 35                                                           | 23          |
| Alpes (Basses-) . . .    | 54                                                                                          | 36                                                           | 18          | Maine-et-Loire . . .     | 77                                                                                          | 40                                                           | 37          |
| Alpes (Hautes-) . . .    | 45                                                                                          | 38                                                           | 10          | Manche . . . . .         | 78                                                                                          | 37                                                           | 41          |
| Ardèche . . . . .        | 52                                                                                          | 42                                                           | 10          | Marne . . . . .          | 78                                                                                          | 60                                                           | 18          |
| Ardennes . . . . .       | 106                                                                                         | 56                                                           | 50          | Marne (Haute-) . . .     | 78                                                                                          | 48                                                           | 30          |
| Ariège . . . . .         | 75                                                                                          | 39                                                           | 36          | Mayenne . . . . .        | 75                                                                                          | 43                                                           | 32          |
| Aube . . . . .           | 78                                                                                          | 56                                                           | 22          | Meurthe . . . . .        | 74                                                                                          | 58                                                           | 16          |
| Aude . . . . .           | 63                                                                                          | 41                                                           | 21          | Meuse . . . . .          | 92                                                                                          | 51                                                           | 41          |
| Avoyron . . . . .        | 47                                                                                          | 39                                                           | 18          | Morbihan . . . . .       | 35                                                                                          | 23                                                           | 12          |
| Bouches-du-Rhône . .     | 87                                                                                          | 63                                                           | 25          | Moselle . . . . .        | 92                                                                                          | 51                                                           | 41          |
| Calvados . . . . .       | 87                                                                                          | 41                                                           | 46          | Nièvre . . . . .         | 70                                                                                          | 41                                                           | 29          |
| Cantal . . . . .         | 50                                                                                          | 38                                                           | 12          | Nord . . . . .           | 89                                                                                          | 53                                                           | 36          |
| Charente . . . . .       | 77                                                                                          | 40                                                           | 37          | Oise . . . . .           | 79                                                                                          | 51                                                           | 28          |
| Charente-Inférieure . .  | 90                                                                                          | 48                                                           | 42          | Orne . . . . .           | 51                                                                                          | 38                                                           | 13          |
| Cher . . . . .           | 88                                                                                          | 50                                                           | 38          | Pas-de-Calais . . . .    | 71                                                                                          | 44                                                           | 27          |
| Corrèze . . . . .        | 67                                                                                          | 37                                                           | 30          | Puy-de-Dôme . . . .      | 66                                                                                          | 37                                                           | 29          |
| Corse . . . . .          | 80                                                                                          | 48                                                           | 32          | Pyrénées (Basses-) . .   | 81                                                                                          | 37                                                           | 44          |
| Côte-d'Or . . . . .      | 112                                                                                         | 49                                                           | 63          | Pyrénées (Hautes-) . .   | 50                                                                                          | 32                                                           | 18          |
| Côtes-du-Nord . . . .    | 51                                                                                          | 22                                                           | 29          | Pyrénées-Orientales . .  | 87                                                                                          | 55                                                           | 32          |
| Creuse . . . . .         | 62                                                                                          | 34                                                           | 28          | Rhin (Bas-) . . . . .    | 91                                                                                          | 49                                                           | 42          |
| Dordogne . . . . .       | 86                                                                                          | 34                                                           | 52          | Rhin (Haut-) . . . . .   | 75                                                                                          | 56                                                           | 19          |
| Doubs . . . . .          | 77                                                                                          | 46                                                           | 31          | Rhône . . . . .          | 110                                                                                         | 61                                                           | 49          |
| Drôme . . . . .          | 85                                                                                          | 40                                                           | 45          | Saône (Haute-) . . . .   | 90                                                                                          | 42                                                           | 48          |
| Eure . . . . .           | 67                                                                                          | 51                                                           | 16          | Saône-et-Loire . . . .   | 92                                                                                          | 44                                                           | 48          |
| Eure-et-Loir . . . . .   | 72                                                                                          | 49                                                           | 23          | Sarthe . . . . .         | 57                                                                                          | 44                                                           | 13          |
| Finistère . . . . .      | 64                                                                                          | 36                                                           | 28          | Seine . . . . .          | 117                                                                                         | 100                                                          | 17          |
| Gard . . . . .           | 72                                                                                          | 50                                                           | 22          | Seine-et-Marne . . . .   | 80                                                                                          | 65                                                           | 15          |
| Garonne (Haute-) . . .   | 82                                                                                          | 37                                                           | 45          | Seine-et-Oise . . . . .  | 76                                                                                          | 63                                                           | 13          |
| Gers . . . . .           | 62                                                                                          | 36                                                           | 26          | Seine-Inférieure . . . . | 102                                                                                         | 61                                                           | 41          |
| Gironde . . . . .        | 90                                                                                          | 40                                                           | 50          | Sèvres (Deux-) . . . .   | 74                                                                                          | 39                                                           | 35          |
| Hérault . . . . .        | 72                                                                                          | 49                                                           | 23          | Somme . . . . .          | 77                                                                                          | 38                                                           | 39          |
| Ile-et-Vilaine . . . . . | 57                                                                                          | 23                                                           | 34          | Tarn . . . . .           | 55                                                                                          | 31                                                           | 24          |
| Indre . . . . .          | 57                                                                                          | 43                                                           | 14          | Tarn-et-Garonne . . . .  | 57                                                                                          | 30                                                           | 27          |
| Indre-et-Loire . . . .   | 78                                                                                          | 41                                                           | 37          | Var . . . . .            | 67                                                                                          | 47                                                           | 20          |
| Isère . . . . .          | 89                                                                                          | 45                                                           | 44          | Vaucluse . . . . .       | 72                                                                                          | 68                                                           | 4           |
| Jura . . . . .           | 76                                                                                          | 43                                                           | 33          | Vendée . . . . .         | 65                                                                                          | 36                                                           | 29          |
| Landes . . . . .         | 63                                                                                          | 36                                                           | 27          | Vienne . . . . .         | 73                                                                                          | 41                                                           | 32          |
| Loir-et-Cher . . . . .   | 65                                                                                          | 55                                                           | 10          | Vienne (Haute-) . . . .  | 80                                                                                          | 32                                                           | 48          |
| Loire . . . . .          | 88                                                                                          | 44                                                           | 44          | Vooges . . . . .         | 78                                                                                          | 46                                                           | 32          |
| Loire (Haute-) . . . .   | 43                                                                                          | 27                                                           | 16          | Yonne . . . . .          | 92                                                                                          | 56                                                           | 36          |
| Loire-Inférieure . . . . | 67                                                                                          | 39                                                           | 28          |                          |                                                                                             |                                                              |             |
| Loiret . . . . .         | 65                                                                                          | 54                                                           | 11          | Moyenne . . . . .        | 75                                                                                          | 44                                                           | 31          |

Il résulte des chiffres contenus dans ce tableau que le prix moyen annuel du loyer d'une famille pouvait être évalué à 44 fr., en 1852, pour les journaliers agricoles, et à 75 fr. pour les ouvriers des villes chefs-lieux d'arrondissement. La différence était donc dans le rapport de 59 à 100 ou environ de 3 à 5.

Ainsi, tandis que, à peu près à la même époque, les ouvriers du bâtiment gagnaient un salaire supérieur de 53.52 p. 100 (2 fr. 18 c. en moyenne et 1 fr. 42 c.) à celui des journaliers agricoles, ces derniers payaient leur loyer 70.45 p. 100 moins cher. Il n'est pas douteux que l'écart est devenu, depuis, beaucoup plus considérable, les locations rurales ne s'étant que faiblement accrues<sup>1</sup>, au moins comparativement aux locations urbaines.

Le prix des logements d'ouvriers ne dépend pas toujours et exclusivement du

1. Si elles se sont réellement accrues, ce qui est fort douteux en présence du fait de la diminution à peu près constante, depuis dix années, de la population rurale.

degré d'agglomération de la population des villes où les ouvriers résident. Il est surtout en rapport avec le nombre des habitations qui leur sont affectées. Il peut arriver notamment que, dans de véritables centres d'industrie, les locations ouvrières soient à un prix très-moderé, si, comme à Mulhouse par exemple, les principaux industriels ont fait construire des cités dans l'extrême voisinage de leurs usines, ou si, comme à Amiens, la spéculation a bâti, dans les faubourgs, un grand nombre de maisons à l'usage des classes laborieuses. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans le tableau qui précède, les plus hauts chiffres ne se trouvent pas toujours en regard des départements le plus industriels ou à population le plus agglomérée. Cependant on remarque le taux de 117 fr. dans la Seine, de 110 fr. dans le Rhône, de 106 fr. dans les Ardennes, de 104 fr. dans l'Aisne, de 102 fr. dans la Seine-inférieure, etc.

### Prix des consommations alimentaires.

#### § 1.

**PRIX DES PRINCIPALES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES EN 1854 ET 1855, D'APRÈS L'ENQUÊTE DES COMMISSIONS DE STATISTIQUE ET DES ADMINISTRATIONS HOSPITALIÈRES.**

Le tableau ci-après fait connaître ces prix. Le premier chiffre indique les prix dans les villes chefs-lieux de canton; le second, les prix payés par les établissements hospitaliers.

|                                                        |                             | 1854.  | 1855.  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------|--------|--------|
|                                                        |                             | fr. c. | fr. c. |
| Prix d'un demi-kilogramme de pain de froment . . . . . | 1 <sup>re</sup> qualité . . | » 24   | » 23   |
|                                                        |                             | » 23   | » 23   |
|                                                        | 2 <sup>e</sup> qualité . .  | » 20   | » 19   |
|                                                        |                             | » 20   | » 19   |
| Prix d'un demi-kilogr. de viande de . .                | bœuf . . . .                | » 49   | » 54   |
|                                                        |                             | » 47   | » 52   |
|                                                        | mouton . . .                | » 54   | » 60   |
|                                                        |                             | » 51   | » 56   |
|                                                        | veau . . . .                | » 51   | » 57   |
|                                                        |                             | » 49   | » 54   |
|                                                        | porc . . . . .              | » 63   | » 70   |
|                                                        |                             | » 61   | » 66   |
| Prix d'une volaille de gross. moyenne.                 | poulet . . . .              | 1 17   | 1 36   |
|                                                        |                             | 1 20   | 1 37   |
|                                                        | oie . . . . .               | 3 25   | 3 55   |
|                                                        |                             | 3 37   | 3 66   |
|                                                        | dinde . . . .               | 4 67   | 5 12   |
|                                                        |                             | 5 01   | 5 31   |
|                                                        |                             | » 90   | » 97   |
| Prix d'un demi-kilogramme de beurre de table . . . .   |                             | » 90   | » 98   |
| Prix d'une douzaine d'œufs . . . . .                   |                             | » 50   | » 54   |
|                                                        |                             | » 54   | » 58   |
| Prix d'un hectolitre de pommes de terre . . . . .      |                             | 7 90   | 8 40   |
|                                                        |                             | 6 18   | 6 73   |

La première observation que suggère l'examen de ce tableau est la remarquable concordance (relative) de ces chiffres, malgré la différence des sources.

Ainsi le prix du pain est le même en 1855 à l'hospice et au dehors. Il est vrai qu'à cette époque la taxe officielle en assurait l'uniformité pour tous les consommateurs, et, d'un autre côté, il ne paraît pas que l'usage de fabriquer le pain à

l'intérieur de l'établissement, pratiqué dans quelques maisons hospitalières, ait pour effet d'en réduire le prix.

Pour la viande de boucherie et de porc, les prix des établissements charitables sont inférieurs de quelques centimes à ceux des villes chefs-lieux de canton. Mais il importe, à ce sujet, de se rappeler que la plupart de ces établissements achètent en gros en vertu d'adjudications publiques, et obtiennent ainsi des conditions plus favorables.

Si, au contraire, ils paraissent payer la volaille plus cher, c'est que cet aliment, destiné aux malades, doit être choisi dans des conditions de qualité qui en élèvent la valeur.

Le prix du beurre de table est identique dans les deux documents. Comme il s'agit du beurre frais, il est évident qu'on ne peut l'acheter que par petites quantités, et, pour ainsi dire, au jour le jour. Pour cet article de consommation, l'hôpital se trouve donc dans les conditions de l'acheteur ordinaire. Une différence de 4 c. sur le prix de la douzaine d'œufs n'est pas très-sensible; mais nous voyons que, pour les pommes de terre, le prix des établissements hospitaliers est notablement inférieur aux prix courants. Il est inutile de faire observer que, faisant des approvisionnements considérables de ce farineux, ils doivent le payer moins cher que les particuliers qui achètent au détail et dans la mesure de leurs besoins.

## § 2.

### PRIX DES PRINCIPALES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DE LA PÉRIODE 1824-1833 A L'ANNÉE 1855.

Si l'on veut avoir une juste idée des changements survenus dans la situation des classes ouvrières, il ne faut pas séparer les recherches sur le mouvement des salaires de celles qui ont pour objet le prix de la vie matérielle. Or, les documents contenus dans ce volume nous permettent de suivre parallèlement, pour les mêmes périodes, la marche de ces deux faits économiques, les plus importants que l'on puisse constater. Nous examinerons seulement la période la plus longue, celle qui nous est fournie par les établissements hospitaliers, les renseignements sur la même matière, émanés des commissions cantonales de statistique, ne présentant peut-être pas une série d'années assez longue pour qu'on en puisse déduire un prix normal, c'est-à-dire entièrement dégagé de l'influence des circonstances exceptionnelles.

Voici, pour une période de 32 années, les prix moyens de chacun des objets sur lesquels a porté l'enquête de l'administration.

| MOYENNE<br>des périodes ou années. | Prix d'un demi-kilogramme<br>de viande de |         |        |        | Prix d'une volaille de<br>grosueur moyenne. |        |        | Prix d'un<br>demi-kil.<br>de<br>beurre. | Prix<br>d'une<br>douzaine<br>d'œufs. | Prix d'un<br>hectol. de<br>pommes<br>de terre. |
|------------------------------------|-------------------------------------------|---------|--------|--------|---------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                    | bœuf.                                     | mouton. | veau.  | porc.  | Poulet.                                     | Oie.   | Dinde. |                                         |                                      |                                                |
|                                    | fr. c.                                    | fr. c.  | fr. c. | fr. c. | fr. c.                                      | fr. c. | fr. c. | fr. c.                                  | fr. c.                               | fr. c.                                         |
| De 1824 à 1833 . . . . .           | 36                                        | 38      | 38     | 43     | 82                                          | 2 49   | 3 62   | 71                                      | 41                                   | 2 87                                           |
| De 1834 à 1843 . . . . .           | 39                                        | 41      | 40     | 46     | 88                                          | 2 68   | 3 92   | 75                                      | 43                                   | 3 17                                           |
| De 1844 à 1853 . . . . .           | 41                                        | 44      | 43     | 50     | 98                                          | 2 88   | 4 20   | 80                                      | 47                                   | 4 28                                           |
| 1854 . . . . .                     | 47                                        | 51      | 49     | 61     | 1 20                                        | 3 87   | 5 01   | 90                                      | 54                                   | 6 15                                           |
| 1855 . . . . .                     | 52                                        | 56      | 54     | 66     | 1 37                                        | 3 66   | 5 31   | 98                                      | 58                                   | 6 73                                           |
| ACCROISSEMENT ANNUEL P. 100.       |                                           |         |        |        |                                             |        |        |                                         |                                      |                                                |
| De 1824-1833 à 1834-1843 . .       | 0.83                                      | 0.79    | 0.53   | 0.70   | 0.73                                        | 0.56   | 0.83   | 0.56                                    | 0.49                                 | 1.05                                           |
| De 1834-1843 à 1844-1853 . .       | 0.51                                      | 0.75    | 0.75   | 0.87   | 1.14                                        | 0.95   | 0.71   | 0.67                                    | 0.93                                 | 3.41                                           |
| De 1844-1853 à 1854 . . . . .      | 2.98                                      | 8.18    | 2.79   | 4.40   | 4.49                                        | 3.40   | 3.96   | 2.50                                    | 2.98                                 | 9.08                                           |
| De 1854 à 1855 . . . . .           | 10.84                                     | 9.80    | 10.20  | 8.20   | 14.17                                       | 8.60   | 5.99   | 8.89                                    | 7.41                                 | 8.90                                           |
| De 1824-1833 à 1855 . . . . .      | 1.71                                      | 1.82    | 1.62   | 2.06   | 2.58                                        | 1.81   | 1.79   | 1.46                                    | 1.59                                 | 5.17                                           |

Si on élimine de ce tableau, au moins à partir de la période 1844-1853, la pomme de terre, dont la plus-value exceptionnelle, de 1844 à 1855, a été surtout

déterminée par la maladie, on trouve que le prix des produits alimentaires les plus usuels s'est constamment accru.

Les accroissements les plus considérables de 1854 à 1855 se rapportent au poulet et à la viande de bœuf. Pour la période entière (1824-1855), c'est encore le poulet, puis le porc dont le prix s'est le plus sensiblement élevé; le renchérissement du porc s'explique probablement par celui de la pomme de terre, son principal aliment.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que la presque suppression, en 1853, du droit sur le bétail étranger (suppression qui devait avoir pour résultat de ruiner l'agriculture française!....), n'a nullement ralenti la cherté croissante de la viande de bœuf.

L'accroissement du prix de la viande, tel qu'il résulte des adjudications passées par les établissements hospitaliers, est confirmé par les *Documents sur la boucherie*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce en 1858. Nous y trouvons, en effet, sur les prix de la viande de bœuf et de mouton, en France, les renseignements ci-après (puisés dans les mercuriales), dont la concordance avec ceux qui précèdent est remarquable.

| Moyenne des périodes ou années. | Bœuf.        | Mouton.      | Accroissement annuel p. 100. |         |
|---------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|---------|
|                                 | Demi-kilogr. | Demi-kilogr. | Bœuf.                        | Mouton. |
|                                 | fr. c.       | fr. c.       |                              |         |
| De 1824 à 1833. . . . .         | » 41         | » 42         | 1.22                         | 1.43    |
| De 1834 à 1843. . . . .         | » 46         | » 48         | 0.43                         | 0.42    |
| De 1844 à 1853. . . . .         | » 48         | » 50         | 2.92                         | 2.80    |
| 1854 . . . . .                  | » 55         | » 57         | 5.45                         | 8.77    |
| 1855 . . . . .                  | » 58         | » 62         |                              |         |
|                                 |              |              | 1.59                         | 1.83    |

D'après le document hospitalier, de la première période à l'année 1855, l'augmentation est, pour le bœuf, de 44 p. 100; d'après les mercuriales, de 41 p. 100. Pour le mouton, l'augmentation est identique dans les deux documents, c'est-à-dire de 47 p. 100. On remarquera que les prix moyens, indiqués par les mercuriales, sont plus élevés que ceux des hospices. Mais, d'une part, ainsi que nous l'avons dit, ces établissements achètent en gros; de l'autre, les hospices proprement dits (et non les hôpitaux) consomment les qualités les plus ordinaires, tandis que les prix des marchés publics comprennent les qualités supérieures et ne sont donnés que pour les villes chefs-lieux de département.

Nous avons pu, à l'aide des mercuriales, nous procurer les prix du bœuf et du mouton jusqu'à l'année 1857, et former ainsi la série quinquennale suivante.

| Années.                                    | Bœuf.        | Mouton.      | Accroissement annuel p. 100. |         |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------|---------|
|                                            | Demi-kilogr. | Demi-kilogr. | Bœuf.                        | Mouton. |
|                                            | fr. c.       | fr. c.       |                              |         |
| 1853 . . . . .                             | » 48         | » 51         |                              |         |
| 1854 . . . . .                             | » 55         | » 57         | 14.58                        | 11.76   |
| 1855 . . . . .                             | » 58         | » 62         | 5.45                         | 8.77    |
| 1856 . . . . .                             | » 59         | » 55         | 1.72                         | — 11.29 |
| 1857 . . . . .                             | » 60         | » 66         | 1.69                         | 1.81    |
| Accroissement moyen annuel de 1853 à 1857. |              |              | 5. »                         | 1.96    |

Nous voyons par ces chiffres que le prix de la viande de bœuf n'a pas cessé d'augmenter, et que la proportion de cet accroissement est de 25 p. 100 de 1853 à 1857. Il importe toutefois de remarquer que cette proportion diminue notablement dans les 3 dernières années de la période.

Le prix de la viande de mouton, après un mouvement de hausse très-marqué, dans les 3 premières années, diminue sensiblement en 1856, pour obéir en 1857 à un léger mouvement de recrudescence. On voit que, pour cette catégorie de viande, la production fait les plus grands efforts pour satisfaire aux besoins de la consommation.

D'après les adjudications des établissements hospitaliers de Paris, le prix moyen du demi-kilogramme des diverses viandes de boucherie réunies aurait monté dans les proportions ci-après de 1814 à 1855.

|                                | 1814-1823. | 1824-1833. | 1834-1843. | 1844-1853. | 1854. | 1855. |
|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------|-------|
|                                | 38.42      | 41.83      | 47.88      | 49.52      | 57.08 | 57.50 |
| Accroissement annuel pour 100. | 0.89       | 0.45       | 0.34       | 3.05       | 0.74  |       |

En continuant, pour les objets de consommation autres que la viande de bœuf et de mouton, cet examen des prix fournis par les établissements hospitaliers de 1824 à 1855, on obtient les résultats suivants : de la première période décennale (1824-1833) à l'année 1855, augmentation de 42 p. 100 sur le prix de la viande de veau ; de 53 p. 100 sur la viande de porc ; de 67 p. 100 sur le prix d'un poulet ; de 47 p. 100 sur celui d'une oie et d'une dinde ; de 38 p. 100 sur le prix du beurre ; de 41 p. 100 sur celui des œufs. Quant aux pommes de terre, l'augmentation de la première à la deuxième période (nous négligeons les autres) a été de 10.45 p. 100.

Voici les prix des hospices de Paris pour le beurre (le demi-kilogramme), les œufs (la douzaine) et les pommes de terre (l'hectolitre) :

|                             | 1814-1823. | 1824-1833. | 1834-1843. | 1844-1853. | 1854.  | 1855.  |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|--------|--------|
| Beurre. . . { frais . . . . | 1'04       | 1'1633     | 1'0772     | 1'1311     | 1'0381 | 1'0444 |
| { salé . . . .              | 0 8040     | 0 7940     | 0 8221     | 0 8593     | »      | »      |
| Œufs . . . . .              | 0 6202     | 0 6288     | 0 6366     | 0 6192     | 0 7068 | 0 7236 |
| Pommes de terre. . . . .    | 3 1425     | 3 8550     | 3 8775     | 5 1075     | 6 93   | 7 0725 |

Ainsi, à Paris, au moins d'après les adjudications hospitalières, seul le prix du beurre salé s'est accru à partir de la deuxième période, celui du beurre frais ayant oscillé, dans des proportions assez notables, mais sans tendance bien marquée vers la hausse ou la baisse.

Les œufs, après une hausse marquée de la première à la troisième période, ont diminué de prix dans la quatrième pour reprendre, en 1854 et 1855, un mouvement ascendant caractérisé.

En résumé, abstraction faite des pommes de terre, dont l'augmentation, depuis 1845, est due à une cause exceptionnelle, et même du poulet, dont le prix paraît s'être élevé dans des proportions tout à fait extraordinaires comparativement aux autres objets de consommation, on arrive à cette conclusion, d'après les documents hospitaliers de la province, que les prix moyens des principaux comestibles ont augmenté, en France, dans une période de 32 années, de 45 p. 100. Cette proportion peut n'être pas rigoureusement exacte ; il est possible, en outre, qu'en la supposant telle, elle ait été en partie déterminée, au moins pour la viande, par des circonstances passagères et accidentelles, telles que des épizooties et des disettes fréquentes de fourrages ; mais on peut considérer comme certain un accroissement constant, plus ou moins régulier et rapide, du prix de toutes les substances alimentaires, par suite d'un défaut d'équilibre évident entre les besoins de la consommation et les ressources de la production.

Parmi ses causes, qui sont nombreuses et complexes, nous signalerons, en pre-

mière ligne, le progrès de la population, qui, bien que relativement très-modéré, se produit surtout sous la forme du prolongement de la durée de la vie moyenne, et par conséquent d'un accroissement du nombre des consommateurs adultes; — le progrès de la richesse publique ou de l'aptitude à consommer, progrès plus rapide que celui de la production; — l'accroissement très-sensible, dans ces dernières années, des agglomérations urbaines, c'est-à-dire des consommateurs des produits comestibles les plus chers (viande, volaille, vin); — un mouvement d'exportation très-caractérisé de quelques-uns des produits de notre sol<sup>1</sup>; — le morcellement de la propriété, la suppression graduelle des communaux, le défrichement progressif de la propriété forestière, c'est-à-dire la diminution des herbages et par conséquent des moyens d'alimentation du bétail, diminution à laquelle il ne peut être remédié que lentement par le développement des cultures fourragères; — l'accroissement des taxes d'octroi et des charges générales ou locales qui grèvent directement ou indirectement la propriété rurale et élèvent le prix de revient de ses produits; — la hausse continue de la valeur de cette propriété, par suite du morcellement et de la concurrence de plus en plus vive des acheteurs, hausse qui agit dans le même sens; — l'élévation graduelle du taux des fermages; — l'accroissement de la dette hypothécaire; — le nivellement des prix, mais dans le sens de la hausse, déterminé par le développement du réseau ferré; — un mouvement de concentration encore peu remarqué, quoique déjà très-sensible, des produits comestibles dans les grandes villes, mouvement dû à l'action des chemins de fer, et par suite duquel ils n'arrivent aux consommateurs des localités de moindre importance que grevés de frais extraordinaires, frais de transport, bénéfices des intermédiaires, etc.

(La fin au prochain numéro.)

1. Voici, pour la période 1847-1862, les résultats généraux du commerce spécial des denrées alimentaires en France.

|                                           | Importation.      | Exportation.       | Différence.                            |
|-------------------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------------|
| Gros bétail, sans les veaux . . . . .     | 1,077,164 têtes.  | 381,271 têtes.     | 695,893 au profit de l'importation.    |
| Moutons, sans les agneaux . . . . .       | 4,377,098 „       | 819,847 „          | 3,557,251 —                            |
| Porcs, sans les cochons de lait . . . . . | 552,190 „         | 448,425 „          | 103,765 —                              |
| Fromages . . . . .                        | 89,830,144 kilog. | 18,660,000 kilog.  | 71,170,144 —                           |
| Beurre frais, fondu ou salé . . . . .     | 25,498,000 „      | 88,154,000 „       | 62,656,000 au profit de l'exportation. |
| <b>Ensemble . . . . .</b>                 | <b>24,781,000</b> | <b>146,917,000</b> | <b>122,136,000</b>                     |